

PLAIDOYER POUR LES AMES DE LA CITÉ

PROFANATION D'UN CIMETIÈRE HISTORIQUE A SALÉ

" LA MER, LA MORT ET L'AMERTUME "

Saïd Mouline

Architecte, sociologue, linguiste



WWW.MAROCPLURIEL.COM

Rabat, le 1^{er} décembre 1999

"LA MER, LA MORT ET L'AMERTUME"

Profanation d'un cimetière historique à Salé

Depuis des millénaires, l'histoire du Maroc est étroitement liée aux océans qui l'encadrent. Vastes étendues d'eau et de sable qui le limitent et le relient à d'autres contrées, à d'autres civilisations, à d'autres destinées. Porte de la Méditerranée, un des berceaux de l'humanité, le Maroc fut également au cœur de fameux épisodes de l'histoire de l'Océan atlantique. De même, il participa, à pénétrer, à sillonner et à étendre, les lisières d'un autre océan, de sable cette fois-ci, celui du désert du Sahara.

Espace géographique privilégié, entre deux continents et deux océans, il servit à la fois de matrice et de rayonnement à des civilisations riches car métissées, à travers un vaste réseau "de routes de mer et de terre" - selon l'expression de Fernand Braudel -, du Royaume du Soudan à l'Espagne et de l'Atlantique au Golfe de Gabès,... Bien des villes et des villages, des fleuves et des rivières, des îles en mer ou des îles en terre, conservent encore dans leurs paysages et leurs rivages, les monuments et les archives, les traces et les vestiges, la mémoire et les mythes que ce Maroc tri-océanique a incorporé dans son héritage et amplement diffusé dans son entourage.

Comptoir punique (Tingi), puis colonie romaine (Tingis), Tanger, par exemple, sentinelle dressée à l'extrême ouest de la Méditerranée, est restée liée au domaine du Géant Antée, aux Jardins des Hespérides et aux Grottes d'Hercule. Elle conserve encore un des plus anciens cimetières marins du monde, celui des tombeaux phéniciens laissés sur les pentes du plateau du Marshan.

Lorsque les limites du monde connu ont dépassé le Détroit de Gibraltar pour s'étendre au Ponant, ce sont, dès le septième siècle avant Jésus Christ, pratiquement tous les estuaires et embouchures, les baies et les rades protégées, qui vont recevoir comptoirs puniques, phéniciens et carthaginois puis des installations romaines. Et l'on pourrait encore mentionner Tamuda, Lixus, Sala Colonia, de même que les Iles purpuraires, dont le pourpre getule était, à l'époque, célèbre à Rome.

A partir du IX^{ème} siècle, c'est l'Islam qui s'impose et les cités musulmanes vont se développer sur des trames urbaines préétablies ou sur de vastes territoires urbanisés ex nihilo. Elles se développent en intégrant et donnant sens à ce qui leur préexistait. Là encore, même si les premières capitales impériales sont des villes d'intérieur, la mer reste, au Maroc et pour de nombreuses cités, un élément fondamental de leur histoire, de leur économie, de leur imaginaire et de leur développement.

D'ailleurs à regarder de près les cartes anciennes et les vues aériennes des villes côtières, l'on est frappé par la proximité de la mer et de la mort. Bon nombre de cimetières, musulmans ou israélites, sont maritimes. C'est le cas à Tanger, à Asilah, à Salé, à Rabat, à El Jadida, à Safi, à Essaouira, etc... Mais à l'embouchure du Bou Regreg, deux médinas se distinguent nettement et portent, à ce jour, dans leurs fortifications, dans la toponymie de leurs grandes artères et portes urbaines, dans l'immensité de leurs cimetières marins, des relations privilégiées à la mer et au fleuve qui réunit "les villes des deux rives".

Ces relations remontent aux fondations de ces deux cités, ou de ce que l'on peut appeler les noyaux initiaux autour desquels et à partir desquels les agglomérations se sont développées depuis près de neuf siècles. Il est d'ailleurs étonnant de constater que même si les croissances urbaines de ces deux villes n'ont pas toujours été synchrones, leurs empreintes sur le paysage sont similaires. De la rive gauche, au minaret almohade de la Qasba, répond, comme un écho sculpté dans le ciel, le minaret almohade de la Grande Mosquée de Salé, sur la rive droite du Bou Regreg.

Les deux villes tournent le dos à la mer et, contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, non pour se préserver d'une barre atlantique depuis longtemps redoutée, mais pour la contourner afin de mieux la chevaucher. C'est dans cette configuration urbaine que l'on peut mieux comprendre et apprécier les appellations de Bâb el Bhar (Porte de la mer) à Rabat et celle de Bâb El Mrisa (Porte du petit port) à Salé, qui ouvrent toutes les deux sur le fleuve. Dans cette relation particulière qui reliait les "villes des deux-rives" à la mer, il semble utile de rappeler ici qu'une période de la première moitié du XVII^{ème} siècle, est marquée notamment par la course à laquelle participèrent les deux rives du Bou Regreg. Salé devint alors célèbre pour les exploits de ses Corsaires qui, à l'avant garde de l'Islam maritime, écumaient la mer du Ponant, battaient pavillon dans



les eaux britanniques, à l'embouchure de la Tamise, en Islande et réalisaient des prouesses dans des expéditions lointaines et téméraires jusqu'en Acadie et en Terre-Neuve,...

Ainsi, les principaux pôles initiaux des deux entités urbaines resteront séparés de la mer par l'espace des morts. Cimetières maritimes bercés de la rumeur et du bruit des houles de l'Atlantique. La présence de ces cimetières marins semblant assurer à la fois une transition, une protection et une médiation entre les vivants et les morts, unis par le destin au sein d'une même cité. Ceci est encore plus net à Salé où le cimetière marin s'étale en pente douce, séparant la mer du pôle religieux de la cité qui domine l'ensemble urbain et ordonne son tracé, à partir des hauteurs nord-ouest de la ville. Cette polarité ayant progressivement regroupé, autour de la Grande Mosquée, d'époque almohade, la Médersa d'Aboul Hassan, d'époque mérinide, puis le Mausolée et la Zaouïa de Sidi Abdallah BEN HASSOUN, au XVIIème siècle. Entre temps, la partie basse du cimetière atlantique, allait accueillir la tombe du saint Sidi BEN ACHIR, qui attache dorénavant son nom au cimetière intra-muros.

Originaire d'Espagne, exégète de la pensée de SHADILI, grande figure du Maroc mystique du XIVème siècle, c'est un des saints les plus vénérés de la ville de Salé, dont il a été considéré comme l'un des Patrons. Sa présence est censée protéger la ville et assurer une médiation entre force terrestre, maritime et divine. L'association saint/cimetière s'impose alors comme l'une des pièces essentielles de la topologie urbaine de la ville en formation, d'autant plus que le cimetière marin occupait près de dix huit hectares, soit environ le cinquième de la superficie de la médina intra-muros.

A partir des années 1950, Salé, comme toutes les autres villes marocaines, allait être soumise à un mouvement de forte croissance urbaine entraînant la déstructuration progressive de son tissu urbain ancien et l'extension spatiale de ses quartiers intra et extra-muros. Les cimetières vont accompagner ces processus de croissance et suivre l'implantation de nouvelles aires urbaines. C'est ainsi qu'un quartier se construit au voisinage du cimetière de Sidi BEN ACHIR sur les parcelles des jardins maraîchers, et les maisons vont surplomber peu à peu le cimetière qui reste cependant préservé dans ses limites et se couvre de nombreuses nouvelles tombes.

Mais si aujourd'hui, la coupole du Mausolée et du Complexe de Sidi BEN ACHIR ponctue encore une partie du cimetière intra-muros, il est désormais, d'une part, divisé, sur toute sa longueur, par une route reliant Bâb Maalqa au quartier Sidi Moussa, réalisé à l'extérieur et à proximité de l'enceinte nord de la médina. D'autre part, le cimetière est utilisé comme décharge publique dans toute la partie limitrophe au Borj er-Rokni. Il fait l'objet, par ailleurs, d'un "projet" qui, à ce jour, n'a fait l'objet d'aucune autorisation et semble être conduit par la Communauté urbaine de Salé-Bâb Lamrissa. Ainsi, un lieu aussi sensible, patrimoine historique au sein d'une cité, réputée depuis des siècles, d'une grande piété et d'une grande ferveur religieuse; une cité renommée par la production intellectuelle de nombreux savants, est profané au grand jour, au vu et au su de tous, en une décharge publique qui ne cesse de s'étendre, sans susciter de réaction. Indépendamment des intentions des auteurs de cette profanation, ce qui est en cours ne peut être qualifié autrement que de sacrilège. Sacrilège tant vis-à-vis des morts que des vivants. Il est évident que ni les lois en vigueur, ni le droit séculier, ni le respect de l'histoire d'une cité glorieuse, ni le respect des âmes de tous ceux qui se sont sacrifiés durant des siècles, n'ont à aucun moment été pris en considération. Sans faire, ici, une longue liste de savants, de poètes, d'astrologues, de théologiens, de combattants de la foi, de martyrs, de résistants nationalistes exécutés en 1944, etc...inhumés ici, l'on ne peut ne pas penser à Ahmed Ben Khalid EN-NACIRI, important témoin du Maroc du XIXème siècle et auteur de "Al Istiqsa...", dernière grande compilation de l'histoire musulmane du Maroc.

Il n'y a guère longtemps, la profanation d'une tombe à Carpentras, dénoncée à juste titre par les media, a soulevé désapprobation et indignation dans le monde entier. Aujourd'hui, alors qu'un cimetière historique est, si j'ose dire, enseveli sous des tonnes d'ordures, c'est à un silence d'outre-tombe que l'on assiste. Pourquoi un tel silence face à la profanation en plein jour d'un cimetière historique? Désintérêt ou indifférence des habitants, des riverains et des gens de passage ?

Peut-être une autre forme d'indignation. Un silence atterré face non à de simples délinquants ou à des spéculateurs fonciers ou immobiliers mais à des élus. Un silence atterré face à des bricoleurs de la gestion urbaine, à des violeurs de lois et de droits qu'ils sont censés respecter, appliquer et faire appliquer et respecter. Un silence atterré face à l'innommable, face à l'humiliation qui affecte toute une ville. En fait, le mal est bien plus grave qu'un simple irrespect du droit séculier ou de la justice



des hommes. Il porte atteinte - comme cela m'a été rappelé, avec tristesse, par une haute figure de Salé - à la Chari'a et au droit divin.

Cela évoque en moi cette tragédie de Sophocle, écrite il y a près de deux mille cinq cents ans, où Antigone se révolte face à l'interdiction de Créon de donner une sépulture à son frère. Elle évoque "les lois non écrites" et rétorque à Créon qui l'accuse de passer outre son interdiction: "(...) je ne pensais pas que tes défenses à toi fussent assez puissantes pour permettre à un mortel de passer outre à d'autres lois, aux lois non écrites, inébranlables, des dieux!"

La profanation du cimetière historique de Sidi BEN ACHIR à Salé est grave non seulement en tant que transgression du droit séculier mais surtout en tant qu'atteinte à la dimension même de l'être humain qui accède à l'humanité par sa faculté de donner une sépulture à ses semblables. Et cela ne peut qu'affecter tout citoyen de quelque ville ou de quelque continent qu'il se réclame. Face à un tel drame, tout silence ne peut être que complice. Tout silence ne peut être interprété autrement qu'à encourager la profanation d'autres cimetières, qu'à effacer d'autres mémoires dans d'autres villes, qu'à priver les citoyens de leur humanité, de leur droit et de leur devoir élémentaire du culte de leurs ancêtres. Les priver également, au-delà de leur mort, de la pérennité de leur existence dans leur cité, dans le souvenir des générations à venir et dans l'esprit des lieux. Compte-tenu de tous ces paramètres, et avec beaucoup d'amertume, l'on finit par se demander s'il n'est pas préférable, au plan de la dignité, de se retrouver parmi les morts dont les esprits et les dépouilles sont aujourd'hui profanés, plutôt que parmi les vivants qui, par leur incompétence, leur injure à l'histoire et leur incapacité à gérer une ville - dans le cadre d'un contrat pour lequel ils ont été élus - forment, aujourd'hui, l'avant garde et les précurseurs d'une nouvelle forme de barbarie à l'aube du nouveau millénaire.

Rabat, le 1er décembre 1999.
Saïd Mouline
Architecte, sociologue, linguiste

Texte paru:

- Dans le quotidien "Libération" du vendredi 3/12/ 1999.
- Dans le quotidien " L'Opinion " du lundi 13/12/1999, avec annonce en 1^{ère} page.
- Dans le quotidien " Le Matin du Sahara " du mardi 14/12/1999, page 9.
- Dans l'hebdomadaire " Le Journal " du 25/12/1999, etc.....